Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270394
Centre d'intérêt : 720

Québec (Province). Conseil supérieur de l'éducation. Comité catholique.

L'enseignement moral et religieux catholique au secondaire : aménager des conditions d'exercice favorables : pour un enseignement de qualité : avis au Ministre de l'éducation / [Conseil supérieur de l'éducation, Comité catholique]. -- Sainte-Foy : Le Conseil, Direction des communications, 1992.

22 p. ; 28 cm.

Code : 50-1027. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-23071-X

Descripteur(s) : Enseignement moral * Enseignement religieux * Gestion de l'enseignement * Organisation pédagogique * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans le présent avis, le Comité catholique fait part de sa réflexion sur l'enseignement moral et religieux au secondaire. Dans une première partie, il propose une lecture des problèmes qui se posent. Il présente quatre facteurs qui semblent avoir une incidence majeure sur l'acte pédagogique : 1- la répartition des tâches éducatives selon les paramètres de la convention collective et les règles de gestion administrative et financière; 2- l'organisation de l'école secondaire sur la base des disciplines à enseigner; 3- la lourdeur et la complexité des programmes d'études ainsi que les exigences nouvelles de l'évaluation des apprentissages; 4- la très grande diversité des élèves. Dans une seconde partie, le Comité évoque un certain nombre de pistes d'action susceptibles de résoudre quelques difficultés de la situation actuelle et surtout de permettre un environnement plus favorables à la pédagogie. Il s'agit : 1- d'introduire plus de souplesse dans les grandes règles d'organisation du système; 2- de s'inspirer des aménagements déjà existants dans les écoles elles-mêmes; 3- de tenter en équipe des expériences de décloisonnement de l'enseignement; 4- de prendre des initiatives pédagogiques dans la classe.

Type de document :

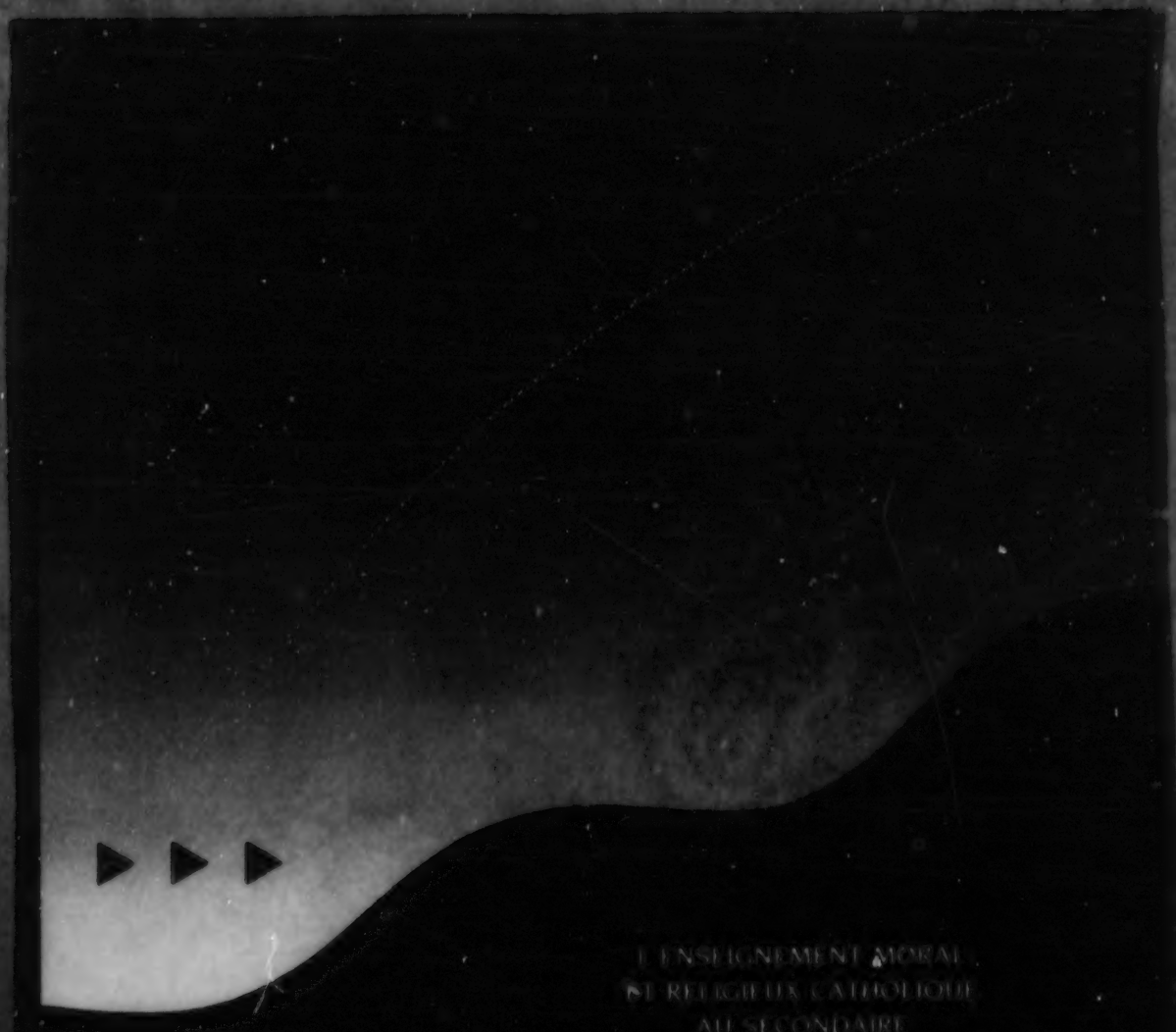

L'ENSEIGNEMENT MORAL
ET RELIGIEUX CATHOLIQUE
AU SECONDAIRE

AMÉNAGER DES CONDITIONS D'EXERCICE FAVORABLES POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

927394

Avis
au ministre
de l'Éducation

L'ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX CATHOLIQUE AU SECONDAIRE

AMÉNAGER DES CONDITIONS D'EXERCICE FAVORABLES: POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Février 1992

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 1

1. DES CONDITIONS DIFFICILES: QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SITUATION 3

1.1 La répartition des tâches éducatives selon les paramètres de la convention collective et les règles de gestion administrative et financière 3

1.2 L'organisation de l'école secondaire sur la base des disciplines à enseigner 4

1.3 La lourdeur et la complexité des programmes d'études ainsi que les exigences nouvelles de l'évaluation des apprentissages 5

1.4 La très grande diversité des élèves 6

2. DES VOIES D'ACTION 9

2.1 Introduire plus de souplesse dans les grandes règles d'organisation du système 9

2.2 S'inspirer des aménagements déjà existants dans les écoles elles-mêmes 11

2.3 Tenter en équipe des expériences de décloisonnement de l'enseignement 12

2.4 Prendre des initiatives pédagogiques dans la classe 16

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 19

INTRODUCTION

Dans un avis qu'il a adressé au ministre de l'Éducation en juin 1991 et intitulé ***L'enseignement moral et religieux catholique au secondaire. Pour un enseignement mieux adapté aux jeunes et aux contextes actuels,*** le Comité catholique fait un certain nombre de recommandations pour améliorer la qualité éducative de l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire: il indique les apprentissages qui lui paraissent essentiels aujourd'hui, il demande qu'on allège les programmes d'études actuels dans le double but de les recentrer sur ces apprentissages essentiels et d'accroître la latitude pédagogique des enseignantes et des enseignants et il propose un renouvellement des pratiques pédagogiques dans la classe.

Conformément à ce qu'il avait alors annoncé[1], le Comité croit maintenant important d'aborder une autre facette de la situation de l'enseignement religieux à l'école secondaire: ses conditions d'exercice. Il faut dire qu'un bon nombre d'enseignantes et d'enseignants considèrent leurs conditions d'enseignement défavorables à un enseignement de qualité. Sensible à ces observations qui lui sont adressées et à des difficultés bien réelles qu'elles évoquent, le Comité a déjà dressé un inventaire des principales conditions actuelles de l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire[2]: non seulement les problèmes rencontrés, mais aussi les solutions déjà mises en oeuvre localement ou encore entrevues, ici et là, comme souhaitables.

Dans le présent avis, le Comité fait part de sa réflexion sur la situation. *Dans une première partie*, il propose une lecture des problèmes qui se posent. Du fait même que chacun des problèmes soulevés par les enseignantes et les enseignants n'est pas le résultat d'une cause unique mais provient plutôt d'un ensemble de facteurs interreliés, le Comité présente quatre de ces facteurs qui lui semblent avoir une incidence majeure sur l'acte pédagogique en enseignement moral et religieux catholique. Cette perspective favorise une compréhension large de difficultés que l'on croit souvent exclusives à l'enseignement religieux. *Dans une seconde partie*, le Comité évoque un certain nombre de pistes d'actions, susceptibles de résoudre quelques difficultés de la situation actuelle et surtout de permettre un environnement plus favorable à la pédagogie. Ces pistes d'actions font toutes appel à la participation des différents partenaires. Telle est, effectivement, l'option de base proposée: sans nier la place qu'occupent les grandes règles d'organisation du système, affirmer que l'amélioration des conditions d'exercice de l'enseignement moral et religieux catholique repose sur les possibilités locales — individuelles et collectives — de prise en charge et de renouvellement. Et cela, en vue d'un enseignement moral et religieux catholique de meilleure qualité.

---

1. Les principales recommandations contenues dans l'avis de juin 1991 visent essentiellement l'amélioration des programmes d'études et de la pédagogie dans la classe. Le Comité, dans cet avis, fait aussi part de son intention de faire une autre intervention sur les conditions d'exercice de l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire.
2. Comité catholique, ***La situation de l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire,*** Rapport d'une étude, Québec, juin 1991. Le quatrième et dernier chapitre de cette étude a trait aux conditions de réalisation de cet enseignement, pp. 108-155.

1. DES CONDITIONS DIFFICILES: QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SITUATION

La façon d'envisager des améliorations aux conditions d'exercice de l'enseignement moral et religieux est d'abord liée à la compréhension même des problèmes qui se posent. Le point de vue systémique est ici utile. Un bon nombre de problèmes semblent bien provenir, en effet, de la combinaison d'un ensemble de facteurs dont la plupart sont reliés à des choix éducatifs, sociaux, organisationnels et financiers qui se sont confirmés dans la dernière décennie. Certes, ces choix ont eu des retombées positives, mais leur application a souvent eu l'effet négatif de limiter la marge de manoeuvre des agents scolaires, notamment la latitude pédagogique des enseignantes et des enseignants.

Le Comité retient quatre de ces facteurs qui ont une incidence majeure sur la pédagogie en enseignement moral et religieux catholique: la répartition des tâches selon les paramètres de la convention collective et les règles de gestion administrative et financière, l'organisation de l'école secondaire sur la base des disciplines, la lourdeur et la complexité des programmes d'études et les nouvelles exigences de l'évaluation des apprentissages, la très grande diversité des élèves.

1.1 LA RÉPARTITION DES TÂCHES ÉDUCATIVES SELON LES PARAMÈTRES DE LA CONVENTION COLLECTIVE ET LES RÈGLES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Les témoignages des enseignantes et des enseignants de l'enseignement religieux entendus en audiences publiques ou dans les écoles secondaires manifestent que certaines conditions de l'enseignement sont encore trop souvent défavorables à la qualité des relations humaines dans la classe et à la qualité de l'intervention pédagogique. Ce qui est évoqué ce sont principalement **les aspects quantitatifs de la tâche décrétés dans la convention de travail:** le nombre d'heures d'enseignement et de présence à l'école, le nombre d'élèves dans la classe, le nombre de groupes d'élèves à rencontrer, surtout lorsque ces groupes se distribuent sur plusieurs classes différentes, entre des catégories diverses d'élèves ou encore sur des cycles d'études différents. Un bon nombre d'enseignantes et d'enseignants d'enseignement moral et religieux catholique sont aux prises avec ces conditions difficiles et disent manquer de temps et de disponibilité pour les élèves[5].

On déplore également que certaines fonctions soient confiées en **compléments de tâche** sans que soient toujours considérées leur pertinence éducative ou la situation particulière de l'enseignante ou de l'enseignant.

5. Association québécoise des professeurs de morale et de religion (AQPMR), Dossier sur la tâche au secondaire, janvier 1989.

En général, on apprécie qu'une diversification de la tâche accroisse les possibilités de rencontrer les mêmes élèves. Mais les règles de gestion sont parfois appliquées sans que soient recherchées les façons les plus susceptibles de façonner des tâches qui soient favorables à la relation avec les élèves. Notons que ce sont souvent les enseignantes et les enseignants qui débutent dans la profession qui se retrouvent les plus chargés de compléments de tâche.

Enfin, si des paramètres généraux contenus dans les conventions de travail constituent des acquis certains, **l'application concrète de ces paramètres généraux** ne paraît pas toujours assez flexible. Il apparaît à plusieurs, notamment à un certain nombre d'enseignantes et d'enseignants, qu'un assouplissement devrait être recherché pour accroître l'espace d'autonomie indispensable à des pratiques éducatives de qualité[4].

1.2 L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SUR LA BASE DES DISCIPLINES À ENSEIGNER

L'école secondaire actuelle est polarisée sur les disciplines à enseigner. Les objectifs de formation, l'organisation du travail et la pédagogie se réalisent, dans les faits, selon la seule logique disciplinaire[5]. Cette logique d'ensemble affecte la situation de l'enseignement moral et religieux catholique qui en est partie prenante.

Les grands objectifs de formation ne sont pas clairement identifiés. Quand on cherche à préciser la contribution essentielle, particulière et concrète de l'école secondaire à la formation générale des jeunes Québécoises et Québécois, on a du mal à dégager de l'ensemble des objectifs des programmes d'études quelques grands objectifs majeurs de formation. Bien que théoriquement inspirée de quelques grandes visées éducatives, la formation à l'école secondaire correspond pratiquement à la somme des

4 Nombreux sont ceux qui croient que le système scolaire s'est démesurément centralisé avec le temps, que les décisions se prennent encore beaucoup à l'administration centrale, que la marge de manoeuvre des établissements et du personnel enseignant se trouve encore trop réduite, bien qu'il y ait eu ces dernières années une certaine décentralisation sur le plan proprement pédagogique ... Un modèle organisationnel trop centralisé et bureaucratique, en matière de détermination et de gestion des règles budgétaires, des régimes pédagogiques et des conventions collectives, peut contribuer à réduire, plus particulièrement aux paliers primaire et secondaire, le statut du personnel enseignant à celui d'exécutant. Il peut, de même, entraîner une certaine «taylorisation» de l'acte d'enseigner et l'isolement dans la pratique de la profession enseignante. Conseil supérieur de l'éducation, ***La profession enseignante: vers un renouveau du contrat social,*** Rapport annuel 1990-1991 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 1991, page 19.

5 Le Conseil supérieur de l'éducation a développé cet aspect dans un avis intitulé ***L'intégration des savoirs au secondaire: au coeur de la réussite éducative,*** Québec, 1991.

objectifs que contient chacun des quelques trente programmes d'études du secondaire. À lui seul, l'enseignement moral et religieux catholique en compte plus de cent cinquante. Le nombre actuel des objectifs est beaucoup trop élevé et ceux-ci sont beaucoup trop pointus, particuliers et diversifiés pour définir un profil de sortie unificateur[6].

Dans ce contexte, **l'organisation scolaire est fragmentée.** Chacune des disciplines — y compris l'enseignement moral et religieux catholique — a sa place à protéger dans la grille des matières et dans la tête des élèves. On dit manquer de périodes à l'horaire pour passer à travers tous les objectifs et tous les contenus. Et on déplore qu'il y ait peu ou pas de circulation et de collaboration entre les disciplines. D'où l'impression de surcharge, le morcellement des tâches, l'essoufflement, voire même la compétition et l'isolement. Ce cloisonnement des disciplines contribue à morceler les apprentissages des élèves et à créer chez eux une impression de discontinuité et d'incohérence entre les cours.

En effet, la contrainte des nombreux objectifs et contenus des programmes d'études et, dans certains milieux, l'exigence de performance aux épreuves d'évaluation sommative, incite à **une pédagogie de pure et simple transmission de connaissances.** Tout se passe comme si plus les contenus à passer sont nombreux, meilleure est la formation. Ainsi le type d'enseignement utilisé développe des habitudes de passivité chez les élèves qui ne sont pas beaucoup portés à établir des liens avec ce qu'ils et elles savent déjà, ni avec les autres disciplines, ni avec des situations de vie. Jouant le jeu du système, ils étudient pour l'examen.

Ce sont là, en partie, des effets d'une formation, d'une organisation et d'une pédagogie qui sont élaborées trop exclusivement à partir des disciplines à enseigner.

1.3 LA LOURDEUR ET LA COMPLEXITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES AINSI QUE LES EXIGENCES NOUVELLES DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'année 1978 a marqué le début d'une refonte globale des programmes d'études. Pour donner suite au diagnostic sur l'enseignement primaire et secondaire qui dénonçait le caractère trop vague des programmes-cadres, le ministère de l'Éducation a réalisé une révision en profondeur de tous les programmes d'études. Il s'agissait de préciser les objectifs et les contenus d'apprentissage qui seraient retenus pour la formation des élèves. Dix ans plus tard, le tout constitue une documentation très imposante de plusieurs milliers de pages.

---

6. Définir la formation au secondaire autour de grands objectifs généraux ou de compétences fondamentales est devenu une préoccupation importante dans plusieurs pays occidentaux. Le Conseil supérieur de l'éducation recommande que le même effort s'accomplisse aussi au Québec. Voir ***L'intégration des savoirs: au coeur de la réussite éducative,*** p. 29-51.

La rédaction des **programmes d'études** de l'enseignement moral et religieux catholique s'est réalisée à partir d'un modèle de référence plus large, maintenant bien connu: la planification de l'enseignement par objectifs formulés aussi rigoureusement que possible selon les taxonomies en usage, en distinguant soigneusement les objectifs qui appartiennent au domaine cognitif et ceux du domaine affectif et en établissant une hiérarchie entre des objectifs généraux et un nombre important d'objectifs terminaux. Pour l'enseignement moral et religieux catholique, se sont ajoutées aussi les orientations pastorales définies par l'Assemblée des évêques du Québec en 1984 que les nouveaux programmes devaient prendre en considération.

Le souci de précision souhaité au début semble avoir donné lieu à des formulations souvent trop détaillées et compliquées. Expérience faite, les enseignantes et les enseignants qui dispensent l'enseignement moral et religieux catholique constatent que l'appropriation de ces programmes d'études continue de poser des difficultés. Les efforts entrepris récemment pour favoriser une meilleure compréhension et une application plus adaptée des programmes consistent précisément à les recentrer sur des apprentissages qui apparaissent essentiels aujourd'hui.

En liaison avec les programmes d'études, il y a aussi l'évaluation. **L'évaluation des apprentissages** est l'une des préoccupations majeures des enseignantes et des enseignants qui dispensent actuellement l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire. En fait, pour les enseignants et les enseignantes que le Comité a rencontrés, certaines pratiques de l'évaluation pédagogique sont devenues trop compliquées et trop fréquentes. Il semble bien qu'un danger existe de voir s'enliser les pratiques de l'évaluation dans la technicité sans égard pour les élèves et pour les apprentissages essentiels à poursuivre.

1.4 LA TRÈS GRANDE DIVERSITÉ DES ÉLÈVES

S'il est une réalité inédite qui caractérise le contexte scolaire actuel, c'est bien la diversité des élèves. L'accessibilité de l'éducation étant un pari fondamental des dernières décennies, l'école publique québécoise est une école ouverte et accessible à tous les jeunes, quelles que soient leur langue, leur origine ethnique, leur situation socio-économique, leurs aptitudes ou capacités. Qu'il suffise d'évoquer les ajustements constants que requiert l'arrivée massive des élèves néo-Québécois et les défis toujours actuels qu'entraîne l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, qu'elle se réalise dans les classes ordinaires ou dans les classes de cheminements particuliers de formation. Les enseignantes et les enseignants rencontrés par le Comité parlent spontanément des «nouveaux jeunes» de l'école secondaire en faisant référence à la pluralité des contextes culturel, économique, familial et social qui sont les leurs. Ils et elles évoquent cette situation de pluralité comme un apport, mais aussi comme un défi qui s'additionne aux autres.

Dans les classes même, au moment de dispenser leur enseignement, les enseignantes et les enseignants se retrouvent souvent en présence d'une disparité

à laquelle ils ne sont pas habitués, une hétérogénéité culturelle encore jusqu'ici inédite, un certain nombre de comportements grégaires caractérisés, de jeunes personnalités autonomes et bien affirmées à côté d'autres qui sont plutôt instables et fragiles, des groupes d'élèves dont la connaissance du français, les acquis antérieurs, la motivation et les dispositions envers l'étude sont très diversifiés.

Dans la classe de religion, les croyances sont disparates et parfois même contradictoires. Des élèves proviennent de familles qui sont manifestement attachées à la foi et aux pratiques chrétiennes alors que d'autres proviennent de familles qui ont pris des distances avec toutes formes d'expression religieuse. Chez les élèves, on remarque des cheminements plus personnels qui débouchent sur toutes les positions possibles, allant de l'indifférence à l'engagement dans des formes diversifiées d'expériences spirituelles et religieuses.

Si cette pluralité multiforme est un apport culturel à la vie de la classe et de l'école, si elle peut conduire à une plus grande ouverture réciproque, il ne fait aucun doute qu'elle génère aussi parfois des tensions importantes. De fait, **la diversité des groupes d'élèves et la diversité à l'intérieur même des classes** sont identifiées comme des défis supplémentaires pour la pédagogie et des facteurs nouveaux de l'alourdissement de la tâche d'enseignement.

* * *

Certes, l'adoption de mesures, de normes et de programmes d'études uniformes a bien servi la mise en place de la réforme scolaire et sert encore les impératifs de l'accès aux services et de l'équité, mais il n'est pas dit que les progrès qualitatifs maintenant unanimement souhaités pourront se réaliser selon le même modèle de développement. Les règles locales d'organisation et les projets particuliers des équipes d'enseignantes et d'enseignants pourraient désormais devenir plus déterminants. Les voies de solutions aux difficultés qui viennent d'être décrites apparaissent principalement de ce côté.

2. DES VOIES D'ACTION

Dans les pages qui précèdent, le Comité a cherché à montrer que c'est un ensemble de facteurs inhérents à l'organisation même du système scolaire qui ont une influence déterminante sur les conditions d'exercice de l'enseignement moral et religieux à l'école secondaire. La question qu'il faut aborder maintenant est celle des solutions. Faut-il attendre du système lui-même les changements structurels qui seraient nécessaires à l'amélioration de l'organisation de l'enseignement? À cause des longs délais qu'ils requièrent, de l'ampleur qu'ils doivent revêtir et à cause de la résistance qu'ils doivent surmonter, ces changements se produiront à la longue. La recherche actuelle de solutions doit s'inspirer surtout des actions déjà mises en oeuvre ou qui sont émergentes dans les classes ou dans les écoles pour contourner certains des obstacles rencontrés et améliorer la qualité de l'enseignement religieux. Les consultations qu'a menées le Comité lui font croire que certaines de ces voies méritent d'être explorées dès maintenant. On pourrait, par exemple, agir dans les directions suivantes: introduire plus de souplesse dans les grandes règles d'organisation du système, s'inspirer des aménagements déjà mis en oeuvre dans les écoles, tenter en équipe des expériences de décloisonnement de l'enseignement, prendre des initiatives pédagogiques dans la classe.

2.1 INTRODUIRE PLUS DE SOUPLESSE DANS LES GRANDES RÈGLES D'ORGANISATION DU SYSTÈME

Quand il est question d'améliorer les conditions d'exercice de l'enseignement, ce sont spontanément et en premier lieu les grandes règles d'organisation du système qu'on souhaite voir modifier. Les grands paramètres élaborés à l'échelle nationale, et principalement les conventions collectives, les programmes d'études et les règles budgétaires jouent un rôle important dans la qualité des conditions d'enseignement et des pratiques pédagogiques. Ils garantissent un niveau équitable de services et une sorte de seuil minimal de qualité à travers l'ensemble des écoles. Mais, ces temps-ci, les promesses de solutions qui émaneraient de ces grandes règles d'organisation du système se font plus rares et moins certaines. Il faut observer que la tendance actuelle, perceptible même dans certains discours officiels, est plutôt à la décentralisation. Un accord foncier existe de tous les groupes concernés en faveur d'un assouplissement des règles qui régissent le monde de l'éducation et sur **la nécessité d'une marge de manoeuvre plus grande à laisser aux commissions scolaires et aux écoles.** On peut évoquer un renversement des perspectives qui ferait désormais graviter l'ensemble du système autour de l'école et de son projet de formation[7].

---

7. Qu'il suffise de mentionner des propos récents du ministre de l'Éducation, dans ***Notre force d'avenir: l'éducation*** (Orientations 1991-1993): «Aujourd'hui, le défi consiste donc à laisser aux écoles une latitude suffisante pour leur permettre d'atteindre avec originalité et à propos, dans le respect des caractéristiques propres à chaque milieu, les objectifs nationaux d'éducation. La pertinence et l'efficacité des choix administratifs et pédagogiques sont souvent meilleures lorsque les décisions se prennent plus près des usagers, par les autorités décentralisées. Par ailleurs, toute responsabilité a un poids, qui doit être assumé. C'est ainsi qu'elle ne peut aller sans l'acceptation des différences entre les besoins des milieux et les choix qui peuvent s'exercer localement. Pour élargir la marge de manoeuvre, il faudra, à tous les échelons, rompre avec le réflexe du «tout, partout pareil» »

Cependant, cette perspective nouvelle n'a des chances de donner des résultats concrets que si elle s'accompagne déjà de décisions susceptibles d'introduire plus de souplesse dans le système, en particulier dans l'application des conventions collectives. Si l'on veut recentrer le système d'éducation sur l'école, il faut des mesures qui appuient effectivement la dynamique locale, qui favorisent une plus grande participation du personnel, notamment le personnel enseignant, aux décisions éducatives qui marquent la vie de leur établissement et qui encouragent leur créativité dans le domaine de l'organisation pédagogique.

À partir de son propos particulier sur les conditions d'exercice de l'enseignement moral et religieux, la voix du Comité catholique s'ajoute à bien d'autres qui réclament **un assouplissement des conventions collectives** pour permettre aux écoles plus de flexibilité dans l'application concrète des grands paramètres généraux et conséquemment plus d'autonomie dans l'affectation du personnel, la composition des groupes d'élèves et la répartition des fonctions et des responsabilités.

Il s'agit d'assurer, selon des modèles à déterminer localement, des tâches qui ne soient pas trop lourdes et qui favorisent la qualité de l'enseignement. Le Comité croit utile de faire valoir qu'il existe des seuils au-delà desquels une relation pédagogique de qualité avec les élèves n'est plus guère possible. Le Comité en a acquis la conviction à la suite de nombreuses observations et de plusieurs témoignages d'enseignants et d'enseignantes qui disent accomplir des tâches extrêmement lourdes. Celui-ci, par exemple, un enseignant d'une petite école qui, en cinq jours, doit donner des cours à partir de douze programmes différents, à des groupes d'une trentaine d'élèves, répartis sur les deux cycles du secondaire. De telles conditions sont particulièrement difficiles dans les matières de la formation de la personne qui requièrent un ajustement constant à la diversité des élèves, un recours fréquent aux événements qui font l'actualité et la capacité de faire appel aux émotions, aux sentiments et aux convictions, bref au vécu des élèves.

Un assouplissement des normes et des règles, associé à une responsabilité accrue du personnel de l'école au regard de l'organisation pédagogique, pourrait conduire à ce qu'on détermine localement certaines conditions d'enseignement et un partage des responsabilités qui contribuent davantage à la réussite éducative des élèves.

Actuellement des voies semblent ouvertes dans cette direction. Certaines écoles sont déjà engagées en ce sens. En dépit du poids et de la précision de certaines règles générales d'organisation, ces écoles utilisent la petite marge de manoeuvre dont elles disposent pour inventer des modèles mieux adaptés à leur situation.

2.2 S'INSPIRER DES AMÉNAGEMENTS DÉJÀ EXISTANTS DANS LES ÉCOLES ELLES-MÊMES

Dans toutes les régions du Québec, ces dernières années, des écoles se sont donné des modalités d'organisation et des modèles de répartition des responsabilités qu'elles ont voulu plus adaptés aux besoins des élèves et du personnel. L'examen de ces aménagements démontre que des équipes locales d'enseignantes et d'enseignants soutenues par la direction de leur école et par le conseiller ou la conseillère en éducation chrétienne de la commission scolaire ont réussi à trouver, en utilisant des marges de manœuvre disponibles, des façons de lever certaines contraintes reliées aux règles d'organisation. Le Comité est d'avis que bien des écoles pourraient s'inspirer de ces modèles pour remédier au problème des tâches trop lourdes et trop dispersées, et conséquemment pour améliorer la qualité et de l'enseignement et des apprentissages des élèves.

Les paragraphes qui suivent décrivent quelques-uns de ces aménagements.

L'enseignement par le même maître de quelques matières aux mêmes élèves

Près de cinquante pour cent des enseignantes et des enseignants dispensent deux ou trois programmes d'études aux mêmes élèves: enseignement moral et religieux catholique ou enseignement moral, formation personnelle et sociale, éducation au choix de carrière. Une telle modulation de la tâche favorise une connaissance plus grande des expériences et de la culture des élèves, le développement d'une relation éducative plus suivie, un rapprochement des matières, voire une certaine intégration des savoirs. Le travail généré par une préparation de cours dans un programme d'études connexe est diminué par le fait que les préoccupations et le cheminement des élèves sont déjà connus.

La répartition séquentielle, sur une année, de l'enseignement de quelques matières

Certaines écoles ont résolument adopté la concentration sur quelques mois et, ainsi, la succession sur une année, de l'enseignement de matières telles l'enseignement moral et religieux catholique ou l'enseignement moral, la formation personnelle et sociale et l'éducation au choix de carrière. Dans le but de moins étaler ces cours, ces écoles ont recours à des modèles différents d'organisation de l'horaire. Selon les témoignages recueillis, ce sont les élèves qui y gagnent en premier: ils et elles perçoivent plus facilement les liens entre les contenus, en même temps que les points de vue particuliers de chacune des disciplines. Quant aux jugements portés sur ces aménagements au regard de la tâche des enseignantes et enseignants, ils sont unanimes: parce qu'elle comprend moins de préparations simultanées de cours différents, la tâche se trouve allégée.

Des compléments de tâche mieux appropriés

Comme compléments à leur tâche d'enseignement, un bon nombre d'enseignantes et d'enseignants apprécient avoir l'équivalent de deux, trois ou quatre périodes de charge de classe «titulariat», ou de soutien pédagogique ou d'activités scolaires; ces compléments de tâche sont des occasions de varier et d'augmenter les contacts avec leurs élèves et, en ce sens, sont préférés à la surveillance des déplacements ou des rassemblements d'élèves. Une tâche trop complexe et trop lourde peut être allégée par de tels compléments de tâche plus appropriés.

La personne chargée de classe (la ou le «titulaire») qui enseigne plusieurs matières

En certaines écoles de premier cycle du secondaire, on a rétabli le «titulariat» en même temps que les groupes stables d'élèves. Un enseignant ou une enseignante qui se voit ainsi confier la responsabilité d'un groupe d'élèves peut aussi enseigner plusieurs matières à ce groupe, par exemple le français et quelques matières relatives à la formation de la personne. Cette formule convient déjà à un certain nombre d'enseignantes et d'enseignants de la religion qui y trouvent pour eux-mêmes de grands avantages.

Comme il est probable que cette formule ou d'autres analogues qui font appel à plus de polyvalence chez les enseignantes et les enseignants du secondaire se répandent dans l'avenir, le Comité catholique serait disposé à revoir sa réglementation au sujet des exigences pour la qualification des maîtres. Le Comité croit utile de favoriser la venue de nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement.

2.3 TENTER EN ÉQUIPE DES EXPÉRIENCES DE DÉCLOISONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Dans quelques écoles, le Comité a constaté un autre type d'organisation scolaire: un modèle collectif de prise en charge des élèves. Il s'agit d'initiatives dont la qualité et l'efficacité dépendent d'une action commune et concertée. Plutôt que chacun des membres du personnel de l'école s'applique, isolément, à préciser la contribution de sa propre intervention à la formation des élèves, on aborde la question en équipe, à deux, trois, quatre ou plus, par l'examen et la mise en commun de ce qu'on pourrait poursuivre comme objectifs essentiels de formation.

Ici et là, se mettent en place des équipes qui prennent collectivement en charge des aspects fondamentaux de la formation des élèves et se rapprochent ainsi d'une formation générale définie par ce qu'il est fondamental d'apprendre[8]. Ce sont alors la formation fondamentale des élèves et une pédagogie appropriée qui fondent ou qui motivent de nouveaux choix organisationnels, donnant lieu à des réalisations diverses. Un bon nombre de ces réalisations ne sont pas inédites. Elles étaient même assez répandues dans les années 1970: enseignement en équipe («team teaching»), projets interdisciplinaires, rapprochement des matières, etc. Mais une certaine rigidité dans l'application des règles d'organisation du travail a parfois accentué l'isolement et le cloisonnement des agents de l'école. Il n'est donc pas étonnant que ces modèles n'aient pu se maintenir ni que d'autres n'aient pu être explorés. Il n'est pas étonnant non plus qu'on voit réapparaître quelques-uns de ces modèles de travail en équipe maintenant que s'impose le défi collectif d'intéresser les jeunes à l'école secondaire et de contrer l'abandon scolaire. Le Comité croit que de telles formules de collaboration indiquent un tournant à prendre: la fin d'un certain chacun pour soi et la reconnaissance que la réussite des élèves est aussi le fruit d'une responsabilité collective à assumer à l'intérieur de l'école. Les initiatives de décloisonnement sont, en particulier, pleines de promesses.

Les paragraphes qui suivent décrivent quelques-unes de ces expériences de collaboration et de décloisonnement.

Le partage avec les collègues

Un certain nombre d'enseignantes et d'enseignants ont le souvenir nostalgique des belles années de la polyvalente. Tout alors était à innover. Et on le faisait ensemble. C'est surtout grâce à l'entraide et au partage avec les collègues qu'on réussissait à se donner des conditions de travail exigeantes mais stimulantes. Cette collaboration suscitait aussi la recherche et l'expérimentation sur le plan de la pédagogie. Il semble que les défis scolaires de l'heure favoriseraient un retour à plus de collégialité. On n'a pas le choix

8. «La formation fondamentale et la qualité de l'éducation constituent, aujourd'hui, un thème majeur de réflexion. Dans des provinces du Canada comme l'Alberta et l'Ontario, dans des pays comme la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, on s'interroge sur l'efficacité de l'école dans la formation des élèves. On s'inquiète notamment du fait que trop de jeunes peuvent être assimilés à des «analphabètes fonctionnels»; leur faiblesse en lecture et en écriture paraît insurmontable. Une telle situation représente un défi de taille si l'on veut que le plus grand nombre d'étudiants acquièrent une formation fondamentale, c'est-à-dire ce qui résulte des apprentissages essentiels à un développement personnel continu et à une insertion dynamique dans une société en voie de changement rapide et constant». On retrouve ces propos dans: Conseil supérieur de l'éducation, ***La formation fondamentale et la qualité de l'éducation***, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1983-1984, Québec, 1984. Il faut prendre acte aussi de l'intention du ministre de l'Éducation de procurer cette formation de base au plus grand nombre possible d'élèves. C'est même l'objectif du ministre de l'Éducation pour les années qui viennent.

aujourd'hui de ne pas mettre en oeuvre une certaine forme de collaboration, ne serait-ce que dans le partage avec un collègue de ses préparations de classe, de son matériel didactique, de ses préoccupations, de ses échecs et de ses réussites, même si une véritable conversion des mentalités et des comportements serait parfois nécessaire à cet égard.

La coanimation

Dans l'une ou l'autre école, les cours d'enseignement moral et religieux catholique sont donnés en coanimation dans un regroupement de deux ou trois classes d'élèves. Les principaux avantages de cette formule sont l'alternance dans l'animation, le soutien de quelques adultes aux activités individuelles des élèves ou aux travaux d'équipe, un meilleur contrôle de la discipline, une motivation professionnelle accrue et l'entraide dans la production de matériel didactique. Les élèves ont alors davantage la chance de jouir d'une pédagogie active, participative et différenciée, c'est-à-dire attentive à la capacité de chacun et chacune et soucieuse de varier ses méthodes et ses approches en fonction des motivations des élèves, des styles ou des rythmes variés d'apprentissage.

La tâche globale

Une autre école a mis en oeuvre, depuis plus de dix ans déjà, ce qu'elle appelle la tâche globale. Ce modèle d'organisation consiste à confier le projet entier de formation de quelques centaines d'élèves — en l'occurrence des élèves en cheminements particuliers de formation[9] — à un certain nombre d'enseignantes et d'enseignants, c'est-à-dire le nombre qu'autorisent les règles bien connues pour la formation des groupes. Cette équipe assure tout l'encadrement et l'enseignement de toutes les disciplines. La formation morale et religieuse des élèves se réalise avec la collaboration étroite de l'animation pastorale. Toute cette équipe est soutenue par une équipe de direction fortement convaincue des avantages éducatifs d'un tel modèle collectif de prise en charge des élèves.

---

9. Le Conseil supérieur de l'éducation décrit les mérites éducatifs de cette tâche globale dans son avis au ministre de l'Éducation, ***Les cheminements particuliers de formation au secondaire: faire droit à la différence***, Québec, 1990. Semblable collectif de travail existe souvent aussi dans les classes d'accueil. «Dans ces classes d'accueil, les enseignant-es ont le sentiment d'appartenir à un groupe à part dont la tâche possède plus le caractère d'une oeuvre, puisqu'il s'agit, au-delà de l'enseignement comme tel, de l'intégration des immigrants au système scolaire et à la société. Cette situation particulière forge au sein de ces enseignant-es des règles de fonctionnement, des règles de métier — «on n'enseigne pas là de la même manière qu'ailleurs» (verbatim) — une solidarité plus grande, un esprit d'humour remarquable produit pour se protéger du regard des autres enseignant-es qui les considèrent comme étant privilégiés.» Marie-Claire Carpentier-Roy, ***Organisation du travail et santé mentale chez les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire***, Rapport de recherche, Centrale de l'enseignement du Québec, Québec, octobre 1991, page 50.

Le rapprochement des matières

En certains autres endroits, on explore la voie du rapprochement des matières chez les enseignants qui dispensent aussi la formation personnelle et sociale et l'éducation au choix de carrière. On le sait, déjà dans plusieurs écoles le même maître dispense ces trois matières aux mêmes élèves. On le sait aussi, les élèves trouvent parfois répétitifs certains contenus thématiques ou certains contenus anthropologiques qu'appellent l'exploration des expériences de vie et le recours à des références culturelles contemporaines. Il peut être fécond de favoriser des rapprochements entre ces thèmes fondamentaux, quitte à ce que chaque discipline soit capable, en son temps, de se centrer sur les objectifs, les contenus et les approches qui lui sont propres.

Des projets transdisciplinaires

On met aussi sur pied des projets interdisciplinaires dans le champ de la formation de la personne. Des projets relatifs à la paix, la santé, l'environnement, les relations interpersonnelles, la responsabilité sociale, etc. réussissent souvent mieux que les leçons magistrales à favoriser la motivation des élèves, l'engagement individuel selon son rythme ou son style propre d'apprentissage et l'intégration des différents savoirs. Ces projets ne peuvent se réaliser qu'à certaines conditions. Ils requièrent une équipe d'enseignantes et d'enseignants motivés et une façon moins linéaire de concevoir l'horaire de travail et la répartition dans le temps des apprentissages. L'expérience démontre qu'il peut être occasionnellement plus formateur de réaliser des activités d'apprentissages en quatre ou six heures successives que de les étaler sur quatre ou six semaines. Dans ces séances d'apprentissages interdisciplinaires, l'animation pastorale peut également être un partenaire précieux.

Le décloisonnement: des conditions de réussite

Outre la volonté et la détermination de deux ou trois personnes disposées à faire équipe, la mise en œuvre et les chances de succès de tels projets supposent le soutien des collègues et de la direction de l'école. Il faut être assuré d'un minimum d'appui et de complicité pour oser ce type d'expérience. Il faut aussi un certain effort de recherche de conceptualisation, en même temps que d'expérimentation[10]. Les équipes rencontrées par le Comité poursuivent avec conviction des objectifs qu'elles peuvent exprimer clairement et qui motivent et orientent leur action collective auprès des élèves.

---

10. «Les problèmes d'organisation sont à la fois conceptuels et existentiels. Le vécu précède l'idée mais seule l'idée permet de comprendre le vécu et de le formaliser, de le développer et de reculer les limites du possible.» Michel Crozier, ***L'entreprise à l'écoute***, Inter-Éditions, Paris, 1989, page 50.

Il paraît souhaitable pour la réalisation de ces expériences pédagogiques, mais aussi plus fondamentalement, pour la réussite actuelle de la formation morale et religieuse des élèves, que les futurs maîtres comme les enseignantes et les enseignants en exercice se voient offrir des activités de formation ou de ressourcement qui les habilitent à dispenser un enseignement centré sur des apprentissages fondamentaux et qui favorisent davantage la collaboration interdisciplinaire.

Le décloisonnement: des effets sur la pratique de l'enseignement

Certes, ces expériences visent prioritairement la réussite des apprentissages fondamentaux – « sentiels que l'élève doit réaliser à l'école secondaire. C'est d'abord à l'élève que profitent le décloisonnement, la souplesse et la créativité de l'organisation du travail en enseignement moral et religieux catholique. Mais il importe de voir aussi le bénéfice que retirent les enseignants et les enseignantes qui œuvrent à l'intérieur de ces nouveaux modèles. La latitude pédagogique et la marge de manœuvre professionnelle qu'ils et qu'elles se donnent contribuent souvent à rendre leur tâche plus stimulante.

2.4 PRENDRE DES INITIATIVES PÉDAGOGIQUES DANS LA CLASSE

Si nécessaires que soient les conditions institutionnelles pour que la pédagogie joue pleinement son rôle, les engagements personnels de chaque enseignant et enseignante dans sa classe demeurent essentiels pour l'amélioration des conditions de l'enseignement et des apprentissages chez les élèves[11]. L'amélioration des conditions de l'enseignement est en grande partie reliée à l'acte pédagogique lui-même, à la volonté de faire de sa propre classe un lieu de développement où les jeunes deviennent les principaux agents de leur formation.

Comme on l'a rappelé au Comité, il est important, pour la satisfaction et la motivation professionnelles, que chaque enseignant ou enseignante puisse affirmer sa personnalité de pédagogue; que chacun et chacune puisse disposer de la latitude nécessaire pour ajuster son enseignement aux besoins des élèves de la classe. «La relation entre l'acte d'enseigner et l'acte d'apprendre est certaine: des méthodes d'enseignement favorisent plus que d'autres certains apprentissages; des façons d'enseigner conduisent davantage à la réussite des élèves; l'engagement de l'enseignant ou de l'enseignante suscite celui de l'élève; l'habileté à créer des situations d'apprentissage significatives stimule le cheminement de l'élève. Inversement, la motivation et la réussite

11. Michèle Berthelot, ***Enseigner: qu'en disent les profs?***, Rapport d'une recherche menée auprès du personnel enseignant du primaire, du secondaire et du collégial, Conseil supérieur de l'éducation, Québec, 1991. Cette enquête révèle que plus des deux tiers des enseignantes et enseignants du primaire (69,9%) et plus des trois quarts de ceux du secondaire (77,0%) reconnaissent leur rôle central dans les apprentissages des élèves.

des élèves dans leurs démarches d'apprentissage se reflètent sur l'acte d'enseigner et agissent comme un puissant facteur de motivation et d'engagement de l'enseignante ou de l'enseignant[12].

Voilà pourquoi les enseignantes et les enseignants doivent posséder la marge de manœuvre et la latitude pédagogique qu'il faut. Voilà pourquoi les récents allègements qui furent apportés aux programmes d'études sont de nature à donner plus de latitude dans la gestion de la classe d'enseignement moral et religieux, et éventuellement une plus grande satisfaction professionnelle. Dans son avis de juin 1991, le Comité catholique a voulu donner des suites à des requêtes multiples de la part des enseignantes et des enseignants à l'effet que leur soient précisées des attentes plus réalistes à l'égard de l'enseignement moral et religieux catholique. Le Comité a alors défini six apprentissages essentiels menant à six compétences essentielles, ce qu'il a présenté comme un profil de sortie, c'est-à-dire ce qui est attendu de l'élève à la fin du processus de formation morale et religieuse poursuivi tout au long des cinq années du secondaire. Le Comité a aussi indiqué quelques caractéristiques de l'acte pédagogique dans la classe[13]. Dans le même avis, le Comité recommandait de plus un allègement des quatre programmes d'études actuels ainsi que l'ajustement des exigences de l'évaluation. Dès septembre 1991, la Direction de l'enseignement catholique donnait des suites à ces recommandations du Comité en dotant les milieux scolaires d'une proposition d'allègement des programmes d'études. Les enseignantes et les enseignants connaissent mieux ainsi les principaux paramètres de leur intervention pédagogique. Et les mesures prises sont de nature à accroître l'espace d'autonomie indispensable à des pratiques pédagogiques de qualité.

Cependant ces mesures indiquent la nécessité, voire l'urgence pour l'enseignante et l'enseignant, de relever un certain nombre de défis pédagogiques que personne d'autre ne peut relever à sa place.

Premièrement, une **connaissance et une appropriation personnelles des programmes d'études.** La maîtrise des programmes d'enseignement facilite des pratiques pédagogiques moins «selon le livre» et plus centrées sur l'élève et les apprentissages considérés comme essentiels.

---

12. Conseil supérieur de l'éducation. ***La profession enseignante: vers un renouvellement du contrat social,*** Rapport annuel 1990-1991 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 1991, p. 23.

13. Le Comité catholique propose de recentrer l'enseignement moral et religieux catholique au secondaire sur des apprentissages essentiels. L'élève doit apprendre à:
    1. Se situer face aux principaux éléments de la foi et de la vie chrétiennes.
    2. S'ouvrir au monde de l'intériorité.
    3. Aborder avec respect et intelligence les grandes traditions religieuses et diverses manifestations actuelles du religieux présentes dans le milieu.
    4. Exercer son jugement moral.
    5. Lire la Bible dans son sens originel et dans sa signification pour aujourd'hui.
    6. Interpréter des faits de vie et d'actualité à la lumière de la foi et de l'expérience chrétiennes.

    Selon le Comité, un leitmotiv devrait inspirer le renouvellement des pratiques pédagogiques en enseignement moral et religieux catholique: centrer la pédagogie sur l'acte d'apprendre en vue de la maîtrise des six apprentissages essentiels.

Deuxièmement, le **recours à des pratiques évaluatives intégrées au processus d'apprentissage.** Cette façon de concevoir et de réaliser l'évaluation favorise un enseignement attentif au cheminement des élèves, met en évidence le progrès dans la maîtrise des objectifs et des contenus essentiels et accroît la motivation à apprendre. Bref, c'est une voie qui aide le maître à suivre de près la démarche éducative de l'élève et qui aide l'élève à s'engager dans son propre développement.

Troisièmement, une **pédagogie capable de s'accorder à la diversité des élèves,** plus soucieuse de ce que ceux-ci et celles-ci sont effectivement capables d'apprendre et mieux adaptée à leurs divers rythmes et styles d'apprentissage. Cette pédagogie, souvent appelée pédagogie différenciée, est faite d'approches, de méthodes et de projets variés. À l'encontre d'une pédagogie uniforme ou identique d'un cours à l'autre, elle offre davantage de possibilités d'intéresser les élèves et de s'ajuster à la diversité dans les classes.

Quatrièmement, le recours à un **perfectionnement sur mesure ainsi qu'à un réseau de soutien.** En raison de l'ampleur des défis pédagogiques à relever, le perfectionnement et le soutien doivent être identifiés actuellement comme un quatrième défi de grande importance. Ces dernières années, le support offert à l'enseignante et à l'enseignant a principalement été centré sur l'implantation des programmes d'études et sur l'évaluation. Le temps est venu d'aider maintenant les enseignantes et les enseignants à maîtriser la gestion pédagogique de leur classe: meilleure connaissance de l'acte d'apprendre, maîtrise réelle des programmes d'études et des exigences de l'évaluation des apprentissages, mais aussi diversification de la pédagogie, voire même gestion de certains problèmes comme l'indiscipline et l'absence de motivation chez les élèves.

C'est aussi dans ce sens que des occasions d'échanges et d'entraide devraient être multipliées. L'isolement des enseignantes et des enseignants est aujourd'hui considéré comme un facteur important de démotivation. Pour conserver à la profession son dynamisme et même en assurer le développement, il est important de favoriser les collectifs de travail, les échanges de matériel entre pairs et les rencontres périodiques. Un réseau de soutien en quelque sorte. En regard de ce quatrième défi, relatif au perfectionnement et au soutien des maîtres, les commissions scolaires, notamment par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en éducation chrétienne et des conseillers et conseillères pédagogiques en enseignement moral et religieux, ainsi que les associations professionnelles, ont un rôle primordial à jouer.

* * *

Ce qu'on peut retenir des comportements et des réalisations de nombreuses écoles, c'est que le secret d'un bon nombre de correctifs à l'organisation de l'enseignement semble bien tenir à la volonté locale — individuelle et collective — de tout mettre en oeuvre pour créer un environnement qui soit plus favorable à une relation pédagogique de qualité avec les élèves.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

On l'a vu: un certain nombre de contraintes liées à l'organisation même du système d'éducation pèsent lourd sur la qualité de l'enseignement. Elles ont pour effet principal de restreindre la marge de manœuvre dans les écoles et dans la classe. Dans ce contexte, le risque de démotivation est grand. On est alors porté à choisir la passivité en attendant que les instances patronales et syndicales apportent des changements aux règles et aux normes qui président à l'organisation du travail.

Sans nier le rôle important du Ministère, des commissions scolaires et des syndicats au regard de la qualité de l'enseignement, le Comité catholique choisit de parier ici sur la dynamique locale. Il le fait avec d'autant plus de conviction que des initiatives sont déjà mises en œuvre ou sont émergentes dans les écoles pour aménager des conditions d'exercice qui soient plus favorables à la qualité de l'enseignement.

C'est dans cette perspective que le Comité catholique:

1. **encourage les écoles à expérimenter:**

   - **l'enseignement par le même maître des matières suivantes: enseignement moral et religieux catholique ou enseignement moral, formation personnelle et sociale, et éventuellement éducation au choix de carrière;**

   - **la répartition séquentielle de ces matières sur une année;**

   - **l'attribution de compléments de tâche qui favorisent des relations plus étroites et plus suivies avec les élèves à qui l'enseignante ou l'enseignant enseigne.**

2. **recommande que les commissions scolaires et les directions d'école soutiennent les enseignantes et les enseignants qui désirent expérimenter des formules novatrices d'organisation de l'enseignement moral et religieux, en particulier certaines expériences de décloisonnement de l'enseignement.**

3. **recommande que les enseignantes et les enseignants de l'enseignement moral et religieux catholique puissent participer à des sessions de formation qui les habilitent à pratiquer une gestion pédagogique de la classe qui soit adaptée aux élèves d'aujourd'hui.**

4. **recommande au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'appuyer et de soutenir les activités de formation initiale des maîtres qui les habilitent à dispenser un enseignement de la religion centré sur des apprentissages fondamentaux et qui favorisent la collaboration interdisciplinaire.**

5. **souhaite qu'on assouplisse les conventions collectives pour permettre aux écoles plus de flexibilité dans l'application concrète des règles qui concernent l'affectation du personnel, la composition des groupes et la répartition des fonctions et des responsabilités dans l'école.**

LES CONSULTATIONS EFFECTUÉES PAR LE COMITÉ

Cueillette de données au cours des années 1989 et 1990

Audiences auprès d'enseignants et d'enseignantes en enseignement moral et religieux catholique et en enseignement moral (8), d'animateurs et d'animatrices de pastorale (3), d'élèves (80) de toutes les classes du secondaire des écoles secondaires Joseph-Fecteau et Albert-Carrier de la commission scolaire de Thetford Mines.

Audiences auprès d'enseignants et d'enseignantes en enseignement moral et religieux catholique et en enseignement moral (10), d'animateur et d'animatrices de pastorale (3), d'élèves (200) de toutes les classes du secondaire des écoles Pierre-Brosseau et Antoine-Brossard de la commission scolaire de Brossard.

Table ronde d'enseignantes et d'enseignants (15) en enseignement moral et religieux catholique oeuvrant dans des écoles secondaires de la grande région de Montréal.

Consultation écrite auprès d'enseignants et d'enseignantes en enseignement moral et religieux catholique (8) de diverses régions du Québec.

Table ronde auprès d'animateurs et d'animatrices de pastorale au secondaire (12) des commissions scolaires de Lotbinière, des Chutes-de-la-Chaudière, des Découvreurs et régionale Louis-Fréchette.

Consultations auprès de représentants et représentantes d'organismes d'éducation:

- Association québécoise des professeurs de morale et de religion;
- Association québécoise des conseillers et conseillères au service de l'éducation chrétienne;
- Provincial Association of Teachers of Ethics and Religion;
- Conférence de la pastorale scolaire.

Journées d'étude des 23 et 24 janvier 1991 — Participantes et participants:

Paul Beaulieu, Claude Bélanger, Denise Bergeron, Jacques Berthelet, Robert Bisaillon, Mariette Bouffard, Spencer Boudreau, Raymond Brodeur, Jacqueline Brunet, Jacques Charron, Guy Côté, André Doucet, Clément Fecteau, Albert Fink, André Gaumond, Marc-Jacques Girard, Claude Giroux, Jean Gratton, Raymonde Jauvin, François Lafortune, Lise P.-Larivière, Lucie Lemelin, Colette Massé, Konrad Muncs, Marie Nadeau, Robert Poirier, Gilles Raymond, Jean-Louis Rodrigue, Ghislaine Roquet, François Tanguay, Alain Veilleux, José Villard.

Autres consultations au cours de l'année 1991

Conseil supérieur de l'éducation
- M. Robert Bisaillon

Fédération des commissions scolaires du Québec
- M. Fernand Paradis
- M. Guy Perreault
- Mme Monique Brunelle

Commission scolaire de Victoriaville
- M. Normand Maurice et ses collègues du Centre de formation en entreprise et récupération, ainsi que des équipes d'enseignantes et d'enseignants de l'école polyvalente Le Boisé.

Commission scolaire de Sainte-Thérèse
- M. Jacques Blais et M. Albert Cuillerier de l'école polyvalente Sainte-Thérèse.

COMITÉ CATHOLIQUE

Membres

Charlotte Plante
Présidente du Comité
Sillery

Jeanne-Paule Berger
Directrice des services éducatifs
Commission scolaire La Neigette
Rimouski

Anthony Buccongello
Pédagogue à la retraite
Dollard-des-Ormeaux

André Charron
Professeur titulaire
Faculté de théologie
Université de Montréal
Montréal

Gérard Dionne
Professeur de philosophie
Collège de Lévis
Saint-David-de-l'Auberivière

Nicole Durand-Lutzy
Rédactrice de manuels
Centre éducatif et culturel inc
Verdun

Maria Furlan-Di Maulo
Enseignante au primaire
École Michelangelo
Saint-Laurent

Claire Lachance
Chargée de pastorale scolaire
Fabrique Saint-Charles-Borromée
Charlesbourg

Élie Lavoie
Directeur de l'Office d'éducation
Diocèse de Gaspé
Gaspé

Gilles Lussier
Évêque de Joliette
Joliette

Miville Morin
Directeur
École Parkview (secteur francophone)
Granby

Jacques Otis
Conseiller en éducation chrétienne
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Montmagny

Marc Sabourin
Pédagogue à la retraite
Saint-Laurent

Raymonde Touzin
Directrice générale
Commission scolaire Chutes-de-la-Chaudière
Sainte-Foy

Membre adjoint d'office

Paul Tremblay
Sous-ministre associé
pour la foi catholique
Ministère de l'Éducation

Secrétaire

Guy Mallette